

LA CONTRIBUTION DES HOMMES D'AFFAIRES ITALIENS DANS LE COMMERCE ENTRE LA SYRIE FRANQUE ET L'EGYPTE DU XII^e AU XIII^e SIECLES

RITA JOSEE SAHOUE

*Université Félix Houphouët Boigny de Cocody
mariemichellesahoue@gmail.com*

Résumé

Le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte évolue durant les XII^e et XIII^e siècles dans un contexte d'affrontement militaire que sont les croisades. L'existence de ce commerce dépend des hommes d'affaires occidentaux. Cette étude examine la contribution des hommes d'affaire italiens dans ces échanges commerciaux. Elle décrit ces hommes d'affaires italiens, le processus de l'implantation de leurs comptoirs commerciaux en Syrie franque, en Égypte et leur apport dans ce commerce. Il ressort de cette présente étude que les hommes d'affaires italiens sont les Vénitiens, Génois et les Pisans. L'implantation de leurs comptoirs commerciaux dans ces deux territoires s'est fait progressivement grâce aux concessions territoriales qu'ils obtiennent des autorités de ces pays. Ceux-ci en retour apportaient à leur commerce des innovations telles que des lettres d'échanges, des manuels commerciaux et le perfectionnement des navires par l'augmentation de leur tonnage.

Mots-clés : *hommes d'affaires italiens, commerce, Syrie franque, Égypte*

Abstract

Trade between Frankish Syria and Egypt evolved during the 12th and 13th centuries in a context of military confrontation that was the Crusades. The existence or evolution of this trade depends on Western businessmen. This study examines the contribution of Italian businessmen in these commercial exchanges. It describes these Italian businessmen, the process of establishing their trading posts in Frankish Syria and Egypt and their contribution to this trade. It emerges from this present study that the Italian businessmen are the Venetians, Genoese and Pisans. The establishment of their trading posts in these two territories was done gradually thanks to the territorial concessions that they obtained from the authorities of these countries. These in return brought innovations to their trade such as letters of exchange, commercial manuals and the improvement of ships by increasing their tonnage.

Keywords: *Italian businessmen, trade, Frankish Syria, Egypt*

Introduction

La création des États francs de la Syrie par les croisés à la faveur de la première croisade en 1095 a porté un coup dur à l'Égypte dont la majorité des territoires conquis étaient sous sa domination. Naturellement ces États francs et l'Égypte devenaient des ennemies.

Toutefois, les États francs que sont le comté d'Edesse, la principauté d'Antioche, le comté de Tripoli, et le royaume de Jérusalem en pleine croisades entre les XII^e et les XIII^e siècles, ont servis de base commerciale pour les marchands issus du monde chrétien tels que les italiens dans la conquête du marché méditerranéen orientale et surtout celui de l'Égypte. En effet, bien avant l'existence de ces territoires en Syrie, les hommes d'affaires italiens qui voulaient faire du commerce en Orient musulman, étaient confrontés à d'énormes difficultés lorsqu'ils se rendaient dans ces territoires pour leurs opérations commerciales. Ils ne pouvaient s'établir qu'en achetant des faveurs ou par de pénibles démarches sans jamais être sûr de leur sécurité. Mais avec l'existence de la Syrie franque, les marchands chrétiens occidentaux désormais prenaient pied en Asie. Ils s'y trouvaient véritablement chez eux, sous le gouvernement de princes occidentaux ; ils pouvaient s'y fixer définitivement à leur guise en choisissant leurs résidences et leurs quartiers. L'installation de ces hommes d'affaires italiens sur le sol franc de la Syrie a favorisé des relations commerciales entre la Syrie franque et l'Égypte.

Cette étude qui porte sur la participation des marchands italiens dans le déroulement du commerce entre la Syrie franque et l'Égypte vise à analyser la contribution de ces acteurs commerciaux majeurs dans ces échanges. En effet, l'expression « acteurs commerciaux majeurs » se rapporte à tous ces marchands qui détiennent le monopole ou la plus grande part des transactions commerciales entre la Syrie franque et l'Égypte. Leur installation dans les territoires francs de la Syrie a favorisé des relations commerciales entre ces États et l'Égypte dans une période où les interdits pontificaux sur le commerce entre les chrétiens et les musulmans allaient crescendo.

Dès lors, la préoccupation qui se pose est la suivante :

Quelle a été la contribution des hommes d'affaires italiens dans le déroulement du commerce entre la Syrie franque et l'Égypte ? autrement dire, quelles ont été les actions menées par les hommes d'affaires italiens dans l'existence et l'évolution du commerce entre la Syrie franque et l'Égypte entre le XII^e et le XII^e siècle ?

Cette étude donne dans un premier temps les origines des hommes d'affaires italiens impliqués dans le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte, le processus de leur implantation au sein de ces deux territoires et leurs motivations dans ledit commerce. Nous y verrons les marchands Vénitiens, Génois, Pisans ; les concessions qu'ils obtiennent de la Syrie franque qui facilitèrent leur implantation et leur attrait pour les produits

orientaux. Dans un second temps, nous étudierons l'apport de ces hommes d'affaires dans le développement du commerce de la Syrie franque et de l'Égypte. Le perfectionnement des techniques commerciales et les innovations des moyens nautiques seront analysés comme apports de ces hommes d'affaires italiens.

1. Les hommes d'affaires italiens : origines, installations en Syrie et motivation dans le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte.

La période du XII^e au XIII^e siècle au sein de la Méditerranée orientale vit se développer des échanges commerciaux entre la Syrie franque et l'Égypte, territoires en conflits permanents. Ces échanges sont nés grâce à l'existence d'hommes d'affaires italiens qui l'ont animé. Ces acteurs commerciaux ont des origines diverses, également leur implantation au sein de ces deux territoires orientaux suit un processus. Cependant, une motivation les poussa dans le commerce de ces territoires où ils s'y implantèrent.

1.1 Les origines des hommes d'affaires italiens et leur installation en Syrie franque

Originaires des Républiques maritime d'Italie, ces hommes d'affaires sont des Vénitiens, Génois et Pisans. En général, ce sont des groupes d'amateurs détenteurs d'un patrimoine immobilier, ou des aristocrates marins. A côté d'eux s'y trouvent des familles vicomtales génoises della Volta, Burone, Mallone, Usodimare, Vento qui dominent le commerce oriental et sont assistées par des agents qui, grâce aux profits acquis par le négoce, forment peu à peu une classe marchande. Cependant, l'implantation des marchands italiens dans les ports francs de la Syrie et de l'Égypte s'est faite progressivement et stratégiquement.

A l'époque des croisades, les marchands italiens partagés entre le désir de s'approprier l'or et les richesses des pays conquis aux dépens des Musulmans et le souci de ne point perdre les positions commerciales qu'ils ont obtenues dans d'autres pays musulmans, utilisent plusieurs stratégies afin de pouvoir s'implanter sur les côtes de la méditerranée orientale. Sur les côtes syriennes, la stratégie pour ces cités italiennes telles que Gênes, Venise et Pise a été de prêter main forte aux croisés dans la conquête des territoires syriens. En effet, les croisés après la conquête d'Antioche en 1098 se dirigeaient vers Jérusalem. Ils arrivèrent alors vers les côtes syriennes, à ce niveau ils manquaient non seulement

de vivre, mais surtout d'une force navale, ce qui les rendaient vulnérables dans un pays comme la Syrie qui s'étend le long de la mer. Il était donc quasi impossible pour ces derniers de conquérir ces territoires puisqu'il est improbable de prendre une ville portuaire sans l'assiéger par mer, ni sans bloquer la zone du port. C'est à ce niveau qu'interviennent ces hommes d'affaires italiens ayant des forces navales (Cardini, 1985 : 27) Tout d'abord c'étaient les Génois qui apportaient leur aide aux croisés en vivre et en approvisionnement des croisés et aida en 1099 à la conquête de Jérusalem en tant que maîtres charpentiers, et constructeurs d'engins de siège. L'un des consuls Génois Caffaro à cette époque le confirme par ses propos :

«The Genoese Guglielmo Embriaco and his brother Primo arrived at Jaffa with two galleys, but out of fear of the Saracens of Ascalon could not keep the galleys there. So they broke up the galleys and had transported to Jerusalem all the timbers from them which were needed for siege-engines to capture the city. The Christians were delighted at the arrival of the Genoese, and received them with due honours; they were fully involved in the Christians' planning for capturing the city. The Genoese constructed siege-engines and everything necessary for taking the city. They captured the whole of it (...)» (Caffaro,2013 :116)

En août 1100, les Génois avec une autre flotte partit pour la terre sainte, c'est grâce à cette flotte que Arsouf et Césarée furent conquis. Ces conquêtes sont résumées dans les propos du consuls génois Caffaro :

«Just before the time of the expedition to Caesarea, a compaignia of three years began, with six consuls. These were their names: Amico Brusco, Mauro di Piazzalunga, Guido di Rustico di Rizo, Pagano della Volta, Ansaldo di Brasile and Buonmatto di Medolico. They were all consuls de comuni and de placitis for the three-year term to which I have referred. A year and a half into their term, they left the city of Genoa with 26 galleys and six ships on the first of August [1100], and reached Jerusalem. They went to the port of Latakia with an army, and stayed there throughout the winter. They found the eastern lands with the throne of Jerusalem and the principality of Antioch vacant. They kept the areas I have mentioned safe and secure until they installed a king in Jerusalem and a prince in Antioch on the instructions of the legate of the Roman curia and at their own request, in the following manner. (...) The Genoese went to the River Jordan during Holy Week, then returned to Jaffa with the king, and held a council meeting

there. From there they reached Arsuf, and captured it after three days fighting. Then in the month of May they reached Caesarea, and immediately beached their galleys. They ravaged all the cultivated land right up to the city walls and began to build siege-towers and siege engines. » (Caffaro, 2013 : 50-54)

Il ressort de ces propos la participation non discutable de Gênes dans la conquête des territoires syriens menée par les croisés.

Une autre flotte génoise encore aida Raymond de Saint Gilles à conquérir la ville de Tortose en 1102, elle aida également en 1103 à la conquête de Jebaïl, ainsi que le port d'Acre. Tout comme Gênes, Venise et Pise apportaient leurs forces navales aux croisées dans la conquête et la stabilisation des États croisés de la Syrie franque (Cardini, 1985 :25). En contrepartie de leur soutien, les trois cités maritimes italiennes obtiennent des récompenses qui favorisent leur implantation coloniale en Syrie. Cette implantation était caractérisée par l'obtention de la part des autorités franques d'un quartier proche du port dans les différentes villes côtières pour chacune des trois cités italiennes. Aussi ils obtiennent la reconnaissance de l'autonomie pour leurs fonctionnaires publics. Leurs quartiers allaient être complété par un entrepôt pour leurs marchandises, un four, un puits, une église et une population dont la majorité faisait la navette entre la terre sainte et leurs villes d'origines (Cardini, 1985 : 27).

Les marchands italiens installés désormais sur les côtes de la Syrie franque avaient l'avantage de mieux connaître la Syrie. Ce pays ne leur était plus étranger. Ils n'avaient plus besoin d'acheter des faveurs aux princes musulmans par de pénibles démarches avant de s'installer sous une pression d'insécurité. À présent ils se trouvaient véritablement chez eux sous le gouvernement des princes occidentaux, au milieu d'une population dominée par les Latins et où les Orientaux jouent un second rôle désormais. De plus, ces hommes d'affaires italiens ont des privilèges de concessions accordés par les princes à titre de compatriotes et de compagnon d'armes. Tout était pour eux profit et avantage. Ils pouvaient se fixer définitivement dans ce pays en choisissant simplement un quartier.

Contrairement à la Syrie franque, en Egypte, les conditions durant les XII^e et XIII^e siècles ne sont guère favorables à l'implantation définitive de ces marchands italiens. En effet, leur commerce y est limité aux ports d'Alexandrie, de Damiette et de Tinnis, surtout sans liberté de mouvement à l'intérieur du pays à partir du règne du sultan Saladin. Ces marchands effectuent leurs ventes aussitôt après leur arrivée et sont

strictement contrôlés. L'État égyptien les oblige à vendre obligatoirement les matériaux dits stratégiques, notamment fer, bois et poix, au *Matjar*. Cet office du commerce de l'État paye une partie de ces achats en alun, matière première dont il détient le monopole en matière de commerce. Les autres marchandises sont vendues en gros à l'encan par les soins ou sous la surveillance des fonctionnaires de l'État. Ces hommes d'affaires italiens n'obtiennent pas de quartiers dans les ports égyptiens mais sont contraints de résider dans les fondouks, caravansérails de l'État leur servant de logement et d'entrepôt et sont surveillés par les autorités égyptiennes (Jacoby, 2002 : 357)

Toutes ces nombreuses restrictions des autorités égyptiennes n'encourageaient pas les marchands latins à s'installer durablement en Egypte. C'est pourquoi on ne trouvait pas en Egypte de colonie marchande italienne permanente comme en Syrie franque.

Tous ces marchands latins qui s'investissaient dans le commerce entre la Syrie franque et l'Egypte avaient une motivation majeure, c'était l'attrait aux produits orientaux. Et pour les obtenir, ils durent améliorer les techniques commerciales existantes, preuve de leur apport à ce commerce.

1.2 La motivation des hommes d'affaires italiens dans le commerce entre la Syrie franque et l'Egypte.

Les hommes d'affaires italiens s'intéressent au commerce entre la Syrie franque et l'Egypte pour une raison : la recherche des produits orientaux. Ces produits précieux tels que l'Alun, les étoffes d'or, les aromates, et les épices étaient recherchés en Occident. Leur commercialisation était une source de grand profit pour le marchand à cause de leurs prix élevés. Les marchands latins en avaient conscience, beaucoup d'ailleurs parmi eux sont devenu des hommes riches grâce à la vente de ces produits précieux en Orient et en Occident. Alors, voulant s'en procurer, ces marchands ont mis tout en œuvre, bravant les difficultés de la mer, pour aller dans le pays où ils pouvaient en trouver en grandes quantités. Et c'était l'Egypte, qui en possédait en qualité et en quantité ainsi qu'à moindre coût dans ses principaux marchés. Les navires des marchands latins quittaient soit l'Europe directement ou la Syrie franque et séjournaient en Egypte pour l'obtention de ces produits. Cela montrent qu'ils ont du prix aux yeux des marchands latins, Ibn al-Mammati l'atteste : « L'alun, pierre connue qui sert à de multiples usages, et surtout à la teinture rouge les Rûm ont un appétit proportionnel à l'utilité qu'ils lui trouvent, car il est chez eux un produit dont ils ne peuvent s'en passer » (Cahen, 1963 :

434) d'ailleurs la venue de ces derniers sur le sol égyptien est due en grande partie à l'obtention de celui-ci.

En réalité, les produits précieux que recherchaient les marchands latins dans le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte provenaient d'Extrême-Orient (la Chine et l'Inde) et d'un pays de l'Océan indien (l'Éthiopie). La réexportation de ces produits dans tout le bassin méditerranéen revenait au territoire égyptien. Ces produits arrivaient sur le marché de l'Égypte puis, ils étaient transportés par les marchands latins sur les marchés de la Syrie franque moyennant de l'argent ou en échange des produits tels que bois, le fer et la poix avant d'être acheminés vers l'Occident. Ces marchands faisaient tous ces détours pour la simple raison qu'il était interdit par la papauté tout commerce entre chrétien et musulman.

Ces interdits étaient dus au fait que selon les dirigeants de l'église, pour conquérir plus facilement les contrées tombées aux mains des musulmans, il fallait les priver de tous les objets qui pouvaient leur servir contre les chrétiens. Il fallait empêcher les marchands chrétiens d'apporter aux musulmans des armes, des vivres, des matériaux pour la construction de leurs flottes. Il fallait défendre même tout contact des chrétiens avec les Sarrasins, car ce contact faisait naître des liaisons d'intérêt, qui éteignaient la haine contre les musulmans et le désir de les chasser de leurs conquêtes. Pour contraindre donc les marchands latins à cesser ce type de trafic avec les musulmans l'église les menaçait alors d'excommunication :

«Nous excommunions également et décrétons ces faux chrétiens, ces impies, adversaires du Christ en personne et du peuple chrétien, qui livrent aux Sarrasins des armes, du fer et du bois, pour leurs galères ; ceux qui les vendent des galères ou des nerfs ; ceux qui pilotent des navires pirates des Sarrasins et travaillent aux machines ; tous ceux quels que soient qui les prêtent aides et conseils aux préjudices de la Terre sainte ; que leurs biens soient confisqués et eux-mêmes réduits en esclavages par ceux qui les capturent. Nous enjoignons de publier une telle sentence dans tous les ports chaque dimanche et chaque jour férié, et de fermer à ces pécheurs le sein de l'église jusqu'à ce qu'ils aient restitués intégralement les richesses condamnables ainsi acquises, et assigné à l'aide de la Terre sainte une somme équivalente sur leur propre fortune : ainsi en toute équité, leur faute recevra le châtement adéquat ».
(Balard, 2000 : 166).

Plusieurs bulles de cette teneur ont été lancées par l'Église en vue d'empêcher le commerce des chrétiens en général avec les musulmans, mais c'est le contraire qui a eu lieu. En effet, les marchands latins se focalisant plus sur leurs intérêts financiers, s'engagèrent à braver les foudres des papes, et à renouer sans cesse les liaisons mercantiles avec le Levant musulman en particulier avec l'Égypte même en utilisant les ruses pour voiler ce commerce, tout ceci dans le seul motif d'obtenir ces produits orientaux.

Ces produits comme nous l'avons dit étaient vendus très cher par les marchands latins puisqu'ils étaient recherchés par les occidentaux. En effet, les marchandises précieuses comme l'épice (Poivre, cannelle, clous de girofle, noix de muscade, safran, gingembre) étaient particulièrement efficaces pour traiter et prévenir les maladies. Elles étaient aussi brûlées comme encens pour les sacrements distillés dans les parfums et les onguents (pommades) et stimulaient l'imaginaire par leur forte valeur symbolique. Les épices étaient également considérées comme des marchandises de luxe car elles avaient une fonction de distinction sociale. Au-delà de leurs usages multiples, elles représentaient pour leur acquéreur un étalage calculé de richesse, de prestige, de style et de splendeur. Vendre donc des produits pouvant augmenter considérablement ses revenus était la priorité des marchands latins, dans la mesure où, l'échelle des valeurs dans la société marchande en général reste toujours le succès de ces marchands dans les affaires et la richesse qui en résulte. Cette recherche accélérée du gain chez ces marchands était illimitée, parce que les possibilités pour qu'ils fassent fortune étaient illimitées elles aussi.

Cette quête des produits orientaux conduira les marchands latins à apporter dans le commerce auquel ils prennent part tout le dynamisme commercial de leur aristocratie marchande.

2. L'apport des hommes d'affaires italiens dans le développement du commerce entre la Syrie franque et l'Égypte.

Le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte a pu se développer grâce au perfectionnement des techniques commerciales et à l'innovation des moyens nautiques des marchands italiens.

2.1 Le perfectionnement des techniques commerciales

L'idéologie des marchands latins des XII^e et XIII^e siècles qui est tournée vers la recherche du profit va les amener à investir de gros

capitaux, pour avoir la capacité de s'imposer aux éventuels concurrents. On assiste dès lors à des innovations techniques sur le plan commercial et technologique. D'abord au niveau des techniques commerciales, ils vont améliorer celles déjà existante, telles que les contrats de commerce. Parmi ceux-ci, trois contrats furent principalement utilisés la *Commende*, la *Compagnia* et la *Societa terrea*. Et parmi ces trois, celui le plus fréquemment utilisé fut « *la commende* ». Ce contrat est une forme d'association avec un investisseur (accommodant) qui fournit le capital à un marchand « accommoditaire » chargé de l'investir et de le transporter, et avec au final un partage des bénéfices à l'avantage du commanditaire (qui récupère sa mise).

Parmi les marchands latins de la Syrie franque, ce sont les Génois qui comptent parmi les premiers à avoir utilisé le contrat la *commende* dans leurs affaires commerciales avec l'Égypte. C'est avec les actes de Giovanni Scriba que l'on aperçoit la précocité de l'utilisation de la *commende* par les Génois au XII^e siècle. Même si, ces actes ne contiennent que trois *acomendaciones*, l'une d'entre elles est conclue en 1156 entre un certain Ansaldo Baialardo et Ingone della Volta et mentionne comme produit, les épices, du coton et du sucre. (Ouerfelli, 2008 : 406). Un contrat de ce même type sera effectué entre trois autres personnes dans la même année 1156 Ingone Banchiere, Eriberto Rapallino et Bonavita., les actes de Giovanni Scriba le mentionnent ainsi : « Testes petrus de marino, ribaldus saraphie. Fredencio susilie. ansaldus bueucius. Ingo bancherius et eribertus rapallinus dederunt libras sexaginta in societate boneuite cognate iohannis chrispiani. Has debet portare laboratum in sciliam et exinde uec nire ianuam. de omni proficuo quartam habere de bet, predicti due tres partes communiter miserunt in potestatem eorum. uiuere super earn et expensas facere debet, millesimo centesimo quinquagesimo sexto. XIII. kalendas septembris. indictione tercia, in capitulo. » (Chatarum, 1853 : 346)

La *commende* sera la plus utilisée dans les transactions commerciales jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Bien qu'il soit utilisé par les marchands latins, ce contrat existait bien avant la domination des marchands latins sur le commerce de la Méditerranée orientale, cependant, il fut amélioré ou modifié et répandu au Moyen Age. Il fut par ailleurs le contrat maritime le plus utilisé dans le commerce de la Méditerranée médiévale car, il permit à quiconque le voulait, riche ou pauvre, vieux ou jeune, sain ou malade, de participer aux affaires commerciales par des accords souples, et rapidement conclus. (Lopez, 1958 : 504).

Nous devons également évoquer une innovation technique primordiale à ce moment, l'apparition des manuels commerciaux tels que celui de Pergoliti, *La pratica della mercatura*, qui ne date pas de notre époque mais a été reproduit à partir d'un manuel commercial qui date de notre époque le XII^e siècle. Le nom de ce manuel commercial est *Memoria di tucte le mercantie* et appartient à un anonyme pisan du XII^e siècle. Ces manuels commerciaux sont des documents comportant des informations sur les différents marchés dans lesquels on y mentionne prix, droits fiscaux, listes de marchandises, réseaux commerciaux, systèmes de poids et de mesures, monnaies, etc. Mais ce qui nous importe maintenant dans ces documents à ce niveau c'est de comprendre les intentions et les usages des commerçants latins qui utilisaient ces manuels. Et même les préoccupations auxquelles ils devaient répondre, comprendre ce que le marchand qui réalisait et alimentait ce manuel voulait en faire et ce que cela révèle de sa gestion.

A cet effet, nous savons par François Balle que tous les manuels commerciaux étaient organisés de manière identique vu qu'ils avaient une présentation fixe même s'il faut noter l'existence de quelques différences entre eux. Aussi, ces manuels sont organisés par place et par type d'informations : poids et mesures, taxes, denrées disponibles et coutumes sur ces places, et les autres informations que le rédacteur a pu trouver utiles sur les habitudes commerciales du lieu. (Balle, 2018 : 327).

Le manuel de Pergolotti donne un exemple dans son organisation, en effet, l'auteur commence par la place de *Tana nel mare maggiore* (Azov). Ensuite, il expose le système de poids et de mesures, les modalités de vente et d'achat des différentes denrées disponibles, les droits et taxes attachés aux marchandises et les équivalences avec des mesures et monnaies d'autres places. Il poursuit sa rédaction avec *Caffa* (Feodosia en Crimée). Nous avons aussi le plan du manuel commercial *Memoria di tucte le mercantie* datant de 1278 d'un auteur inconnu qui se présente ainsi :

- « 1) « Voici un mémoire de toutes les marchandises qu'on charge sur les navires à Alexandrie, et des poids qu'on convertit d'un pays à l'autre. »
- 2) « Voici le mémoire des marchandises qu'on achète à Alexandrie, et des poids qu'on emploie pour les acheter. »
- 3) (Sans titre) Liste de marchandises et de poids dans plusieurs autres ports échelonnés d'Acre à Ceuta, Marseille et l'Italie méridionale.
- 4) (Sans titre) Courte liste de monnaies.
- 5) (Sans titre) Autre courte liste de monnaies et de poids.
- 6) « Voici un mémoire sur les ventes des biens et marchandises portées à Alexandrie »

7) (Sans titre.) Poids employés en Sicile et au Levant pour le grain, le vin et la soie » (Lopez, 1970 : 72-73)

Lorsqu'on regarde ces manuels commerciaux, l'on constate un principe général de classement à la fois géographique et thématique commun ; les auteurs faisaient cette présentation en fonction de leur intérêt et de leur expérience. Le contenu de ces manuels était aussi en général rédigé en fonction des marchés que les compagnies fréquentaient le plus. C'est pourquoi Robert S. Lopez note dans ses observations sur le manuel de l'anonyme pisan que l'absence de la mer Noire lieu où les Pisans avaient des comptoirs bien avant la rédaction de ce manuel, et la très peu mention de Constantinople est dû au fait que les marchands pisans ne fréquentaient plus régulièrement ces deux places vues qu'ils en ont été évincés par leurs anciens rivaux, les Génois et les Vénitiens.

Quant à l'utilisation de ces manuels par ces marchands latins, il faut souligner qu'ils sont utiles dans la mesure où ils donnent des informations nécessaires à un marchand en rapport avec les mesures, changes, procédures, caractéristiques des produits. Le marchand devait donc consulter les manuels commerciaux afin de connaître les conditions d'une opération, pour donner des instructions, pour vérifier la cohérence des conditions soit offertes soit proposées, ou les clauses d'une transaction rapportée par un agent, pour préparer un « voyage » commercial. Ces manuels commerciaux offraient aussi l'avantage de comparer les conditions et les procédures en cours sur tel ou tel marché et de choisir ainsi une stratégie commerciale. (Balle, 2018 : 332). Ils étaient aussi utiles lors des opérations de prêt ou de change, en effet les agents se reportaient à des tables de calcul que comportaient certains manuels commerciaux, cela évitait les opérations compliquées, les accélérât et diminuait le risque d'erreurs.

Si l'on est mieux renseigné sur la présentation et l'utilité de ces manuels commerciaux, nous avons peu d'informations sur leur utilisation. On ignore s'ils étaient des outils personnels c'est-à-dire rédigés et consultés par un seul marchand, ou des outils à la disposition des agents des compagnies commerciales ou bien diffusés entre les compagnies commerciales ou encore étaient des secrets jalousement gardés, internes à chaque institution. Toutefois, vu leur importance et leurs précisions ainsi que leurs présences assez fréquentes dans les locaux des compagnies marchands latins, et le fait qu'ils aient été recopiés, cela laisse à croire qu'il s'agissait d'instruments réalisés pour une compagnie commerciale et utilisés par celle-ci. Cependant, ces documents pourraient être également destinés à une seule compagnie vue qu'ils ne

circulaient pas entre les différents *fondouks*, mais cela ne faisait pas d'eux nécessairement des documents secrets au vu de leur contenu, assez uniforme et l'origine d'une grande partie des informations connut du publique.

En sommes, les manuels commerciaux apportaient des informations sur la liste des produits présents sur une place, les processus d'échange, les droits de douane, les routes. Et grâce à ces documents, les marchands latins disposaient donc d'une connaissance assez précise des marchés sur lesquels ils intervenaient. Ces documents démontrent alors l'effort de ces marchands latins pour maîtriser leur commerce afin de mieux préparer leur action. Mais aussi et surtout ils révèlent les qualités d'organisateur et de gestionnaire de ces marchands en mettant en évidence leur volonté de gérer efficacement l'information sur les marchés qu'ils fréquentent, pour savoir où et quand acheter ou vendre, dans quelle monnaie ils pourront intervenir.

Un autre apport des hommes d'affaires italiens en Méditerranée orientale, permit le développement du commerce de la Syrie et de l'Egypte, il s'agit la grande disponibilité des moyens nautiques italiens et leur innovation navale.

2.2 L'innovation des moyens nautiques dans le transport des marchandises

L'idéologie des marchands latins des XII^e et XIII^e siècles qui est tournée vers la recherche du profit les amène à investir de gros capitaux, pour avoir la capacité de s'imposer aux éventuels concurrents. On assiste dès lors à une grande disponibilité des moyens nautiques italiens dans la Méditerranée orientale ainsi qu'à des innovations technologiques.

Les marchands italiens ont pris la place des marchands musulmans, allant jusqu'à servir eux-mêmes de relais entre pays musulmans. On voit bien le pèlerin Ibn Jubayr quittant Ceuta emprunter avec des marchands musulmans un navire génois pour se rendre à Alexandrie :

« [...] Mercredi 28, au matin, nous gagnâmes Ceuta où nous trouvâmes un navire chrétien génois qui appareillait pour Alexandrie, grâce à la toute-puissance de Dieu et à Sa majesté. Dieu nous permit d'y embarquer et nous levâmes l'ancre au moment du Zhur, jeudi 29 (24 février), [...] » (Ibn Jubayr, 1995 : 71)

Les propos de l'auteur révèlent que les musulmans utilisent les navires latins pour effectuer les échanges à longue distance, vu la grande disponibilité des navires italiens en Méditerranée orientale.

Au niveau de l'innovation technologique navale, ces marchands latins développent une organisation capitaliste qui leur permet de prendre toujours le pas sur les autres commerçants musulmans et byzantins. Ils offrent leurs services et acceptent des investissements privés pour développer leurs flottes marchandes. Sont ainsi créés des investissements collectifs comme les « *loca* » avec les bénéfices partagés. Les investissements lourds sont rentabilisés par les contrats de nolis qui permettent de louer des navires avec des modalités de paiement échelonnés. Les navires eux-mêmes sont modernisés et sont adaptés selon les besoins. Galère pour petite distance et petite cargaison, voire escorte ; nef, plus grosse et pour les grands voyages à forte cargaison. Le tonnage des navires est augmenté pour une plus grande productivité, par ailleurs celui-ci est très difficile à connaître car il n'est presque jamais mentionné dans les sources. Quant à la présentation de la nef, elle était exclusivement munie de voiles latines, triangulaires.

Conclusion

Au terme de ce travail qui porte sur la contribution des hommes d'affaires italiens dans le commerce entre la Syrie franque et l'Égypte, il importe de signifier que notre objectif était de montrer que c'est grâce aux hommes d'affaires italiens que des échanges commerciaux ont pu naître et évoluer entre ces deux pays en conflits permanents. Pour cela il a fallu montrer les origines de ces hommes d'affaires italiens qui ne sont que Vénitiennes, Génoises et Pisanes. Ensuite nous avons parlé de leur implantation progressive au sein de ces deux territoires qui s'est fait grâce aux nombreuses concessions territoriales qu'ils obtiennent des autorités franques et à leurs propres fondouks acquis des autorités égyptiennes. Aussi il a été question des motivations de ces hommes d'affaires dans la naissance de ce commerce qui ne sont autres que leur audace et leur recherche des produits orientaux, les emmenant à braver les interdits de la papauté qui frappaient le commerce entre ces deux territoires. Enfin leur contribution à son évolution s'est faite par l'apport des innovations aux techniques commerciales utilisées dans ce commerce. Ces innovations touchent les contrats de commerce, les lettres de changes les manuels commerciaux auxquelles ils donnent une grande souplesse aux formules. Ils ont également perfectionné leurs

navires en augmentant leur tonnage ce qui avait pour résultat d'accroître leur productivité. Ces hommes d'affaires ont été de véritable moteur de l'existence du commerce entre ces deux pays en conflits permanent. Sans eux, il aurait été difficile voire même impossible que des échanges commerciaux naissent et évoluent entre la Syrie franque et l'Égypte au cours des XII^e et XIII^e siècles.

Références bibliographiques

Balard martine, Démurger Alain, Guichard Pierre (2000), *Pays d'islam et le monde latin (Xe – XIIIe siècle)*, Paris, Cedex, 192p.

Balle François, 08 octobre 2018, La gestion des compagnies marchandes Italie centre-nord. Début XIIIe siècle-1350, Thèse d'Histoire, Université de Lyon, 628p.

Caffaro (2013), *Genoa and the Twelfth-Century Crusades*, trad. Martin Hall, Jonathan Phillips, London, Royal Holloway, University of London, 257p.

Cardini Franco, (Janvier-mars 1985), « La société italienne et les croisades », *Cahiers de civilisation médiévale*, 28e année, n°109, pp. 19-33. *Historiae Patriae Monumenta* (1853), chartarum, vol II, 2128p.

Ibn Jubayr (1995), « relations des péripéties qui surviennent pendant les voyages », *voyageurs arabes*, Paris, Paul-Charles Dominique, Gallimard, pp.71-368

Jacoby David (2002), « Migrations familiales et stratégies commerciales vénitiennes aux XIIe et XIIIe siècles », *Migrations et diasporas méditerranéennes (Xe-XVIe siècles)*, Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/psorbonne/2249>>. ISBN : 9782859448363, (généré le 14 mai 2023).

Lopez Robert Sabatino (1958), « Le marchand génois : un profil collectif. », *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, 13^e année, No 3, pp. 501-515

Ouerfelli Mohamed (2008), « Le sucre, production, commercialisation et usage dans la Méditerranée médiévale » : *the Medieval Mediterranean, Peoples, Economies and Cultures, 400–1500*, Vol. 71, 809p.

Pergoliti Francesco Balducini (1936), *La pratica della mercatura*, Massachusetts, éd. Allan Evans, 443p.